
HYDERABAD – Réunion conjointe de l’ALAC et de la ccNSO
Vendredi 4 novembre 2016 – 17h00 à 18h30 IST
ICANN57 | Hyderabad, Inde

ALAN GREENBERG: Je vais maintenant résumer la réunion. Nous avons une réunion conjointe de l’ALAC et de la ccNSO. J’ai l’honneur d’être assis aux côtés de Katrina Sasaki et je vais lui demander si elle veut présider la réunion. On peut, bien sûr, nous céder la parole entre quatre et cinq fois, mais je pense que ce n’est pas la peine.

J’ai déjà parlé ici toute la journée. Donc, est-ce que vous pensez qu’on devrait peut-être consacrer quelques minutes à ce que les personnes se présentent ? Bien sûr, on ne va pas passer l’heure complète à discuter cela, à nous présenter. Mais il y en a qui ne connaissent peut-être pas le reste du monde, donc on va faire un petit tour de table.

Alberto ?

ALBERTO SOTO: Alberto Soto, membre de l’ALAC élu.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

SATISH BABU: Satish Babu, d'APRALO.

JOHN LAPRISE: John Laprise, NARALO.

SANDRA HOFERICHTER: Sandra Hoferichter, EURALO.

MAUREEN HILYARD: Maureen Hilyard, ALAC et agente de liaison auprès de la ccNSO.

HOLLY RAICHE: Holly Raiche, membre de l'ALAC.

CHING CHAO: Ching Chao, désigné par le NomCom.

DEV ANAND TEELUCKSINGH: Dev Anand Teelucksingh, membre d'At-Large.

ALEJANDRA REYNOSO: Alejandra Reynoso, de .gt.

KATRINA SATAKI: Katrina Sataki, de .lv.

ALAN GREENBERG: Alan Greenberg, président de l'ALAC et appartenant à l'Amérique du Nord.

ANNABETH LANGE: Annabeth Lange, de .nl.

STEPHEN DEERHAKE: Stephen Deerhake, de .as, de la Samoa américaine.

DEBBIE MONAHAN: Debbie Monahan, de .nz.

TIJANI BEN JEMAA: Tijani Ben Jemaa, membre de l'ALAC.

NADIRA ALARAJ: Nadira Alaraj, d'APRALO.

SARAH KIDEN: Sarah Kiden, d'APRALO.

WAFI DAHMANI: Wafi Dahmani, membre de l'ALAC et gérante .tn.

JIMMY SCHULZ: Jimmy Schulz, membre de l'ALAC.

SEUN OJEDEJI: Seun Ojedeji, membre de l'ALAC.

ISAAC MAPOSA: Isaac Maposa, je suis membre d'At-Large.

HAROLD ARCOS: Harold Arcos, membre ALAC de LACRALO.

VANDA SCARTEZINI: Vanda Scartezini, ALAC de LACRALO.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Sébastien Bachollet, membre de l'ALAC et Président du groupe du conseil d'AFNIC.

JULIE HAMMER: Julie Hammer, agente de liaison de l'ALAC auprès du SSAC.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: [Inaudible], d'At-Large et APRALO.

ALAN GREENBERG:

Merci bien. Le premier point dans notre ordre du jour est la sensibilisation et la coopération. Est-ce qu'on a une démonstration prête ? Oui. Dev Anand Teelucksingh, l'un de nos membres ALAC, passe ses heures libres à développer un petit outil dans lequel, si vous spécifiez un pays, vous pouvez voir toutes les ALS d'At-Large, les détails du ccTLD et du GAC.

Ça fait des années qu'on discute du besoin de coopération des ALS avec les ccTLD, entre autres. Et on s'est également dit qu'il faut qu'on coopère avec nos membres du GAC, représentants du GAC. On ne sait pas toujours qui ils sont.

Dans certains cas, pour les ALS et les ccTLD, on a vu des ccTLD qui voulaient se rapprocher de la communauté et qui n'avaient jamais de réponse, et on a vu des ALS qui voulaient contacter leur ccTLD et qui n'avaient pas une réponse particulièrement intéressante. Donc, la disponibilité de ces informations facilite un peu les choses. Dev ?

DEV ANAD TEELUCKSINGH: Merci Alan. Cet outil a été conçu pour essayer de faire le suivi des différentes parties prenantes de l'ICANN venues d'un pays particulier.

Très souvent, les informations ne sont pas consolidées et je voulais essayer d'avoir un référentiel central. Si vous regardez l'écran, vous allez voir ce que j'ai essayé de faire. Et, en ce moment, vous voyez ici les statistiques de l'Inde. Il y a les boursiers, les boursiers qui ont assisté aux réunions de l'ICANN, venus de l'Inde. En ce concernant la ccNSO, le tableur dit oui, s'il y a un représentant de l'Inde au sein de la ccNSO et si vous allez sur le lien, vous avez la possibilité d'accéder au site de la ccNSO pour obtenir les détails de contact, de ce membre de la ccNSO, si vous saisissez, si vous cliquez sur ce Yes, dans la colonne de la ccNSO.

Pour ce qui est des représentants du GAC, on a un Yes. Si on sait de qui il s'agit et on a la possibilité de cliquer sur le Yes pour accéder au lien et au site du représentant du GAC de ce pays.

Pour ce qui est des structures At-Large, on a ici sept structures At-Large et vous voyez sur la droite les noms de ces sept structures. Tout cela est également lié au site web de chaque ALS.

Cet outil vous permet donc de voir très rapidement quelles sont les différentes parties prenantes dans un même pays. Donc voilà, ici, si vous cliquez sur Inde, vous avez une liste déroulante qui vous permet de choisir un pays. Donc, on peut sélectionner un autre pays. Est-ce que vous avez des suggestions ?

Le Guatemala, très bien. Oui, voilà. Ça nous montre déjà les résultats, très bien. On a ici les personnes, les boursiers du Guatemala. On a également les représentants du GAC du Guatemala et de la ccNSO, mais on n'a pas de structure At-Large dans votre pays. Donc, on peut essayer de trouver des moyens de coopérer pour voir s'il y a des organisations d'utilisateurs finaux dans votre pays, et s'il y en avait, on aurait la possibilité d'essayer de les contacter pour essayer de les impliquer aux discussions de politiques de ccTLD.

Donc, par exemple, nous allons voir un autre pays, rapidement. Par exemple, les îles : c'est le troisième, les îles Åland.

Donc, vous voyez que le tableau de bord montre rouge, parce qu'il nous manque des résultats. On n'a pas de représentant du GAC de ce pays. On n'a pas de représentant de la ccNSO de ce territoire non plus. Donc, tout apparaît en rouge ici.

Donc, voilà l'idée générale de cet outil. Ce n'est pas la peine d'entrer dans les détails, mais si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre après la réunion. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci Dev. Est-ce la peine de discuter outre l'outil, comment trouver des moyens pour que les personnes travaillent ensemble. Je pense que cet aspect est essentiel. Ça fait des

années qu'on en discute. On a des fois eu des petits efforts de collaboration, mais ils ne sont pas habituels.

KATRINA SATAKI:

Merci Alan. Je vous félicite Dev. On voit combien d'efforts vous avez mis pour pouvoir créer cette base de données et répertorier toutes ces informations, et je me demande comment on peut vous aider à maintenir à jour ces informations. C'est une chose que de créer ce document, mais l'entretien n'est pas assez évident non plus.

Vous venez de dire qu'il y a un lien vers le site web de la ccNSO, donc je vais demander au secrétariat de réviser la liste et d'assurer que les données qui apparaissent soient à jour.

ALAN GREENBERG:

Moi, j'ai suggéré au personnel d'At-Large de faire circuler cet outil à l'ICANN et de demander l'aide du reste du personnel pour le mettre à jour.

KATRINA SATAKI:

Nous avons de nouveaux membres de temps à autre, des gens qui nous rejoignent, donc peut-être que nos agents de liaison pourraient faire attention à cela. S'il y avait de nouveaux membres. Agent de liaison, j'ai dit. Oui, c'est vrai, on a qu'une

personne qui est... qui occupe ce poste, mais on fera attention à cela.

DEV ANAD TEELUCKSINGH: Oui. En fait, ce que j'ai essayé de faire, c'était de simplifier cela. Ici, ce qu'on a est un lien vers le site web de la ccNSO et lorsqu'il y a une modification qui est faite sur le site web de la ccNSO, je reçois une notification. Donc, lorsque vous mettez à jour votre site, je vois qu'il y a une notification et je m'assure que tout soit bien mis à jour sur mon document.

Cet outil a dû faire face à un défi, qui est le fait que les différentes SO et les différentes AC utilisent différents noms de pays pour leur pays. On ne suit pas tous les mêmes listes. Donc, pour moi, voilà une difficulté que j'ai eue, qui était de pouvoir avoir une liste cohérente à suivre.

KATRINA SATAKI: Ça fait du bien de savoir que vous suivez nos activités. Merci.

ALAN GREENBERG: Oui. Ce serait fascinant de se mettre d'accord sur les noms des pays. Est-ce qu'il y a d'autres remarques concernant l'outil ou le concept de générer une communication entre les ccTLD et les ALS ? Ou peut-être d'autres idées ?

Holly, vous levez la main. Non, c'est bon. Vous avez la carte de nom. C'est juste pour nous confondre, merci. Humberto. Est-ce qu'il y a un Humberto ici ? Je ne le vois pas. Non, donc sa carte n'est pas valide. Ce sont des intervenants fantômes.

Point suivant, sur les activités de la piste de travail 2 dans le cadre du CCWG responsabilité, dans le contexte de la redevabilité des SO et des AC, à moins qu'on ait ici des personnes de ce groupe. Non.

La redevabilité est une des questions qui nous inquiète en permanence. On nous dit qu'on représente trois milliards et demi de personnes. Oui, pourquoi pas.

On envoie des courriels toutes les semaines et on lit toutes les réponses, donc on est sûr de faire un bon travail. Non, ce n'est pas vrai, mais on a changé la terminologie d'il y a quelques années pour dire qu'on représente les intérêts des utilisateurs finaux, parce qu'on nous demandait : « comment on était en contact ? » Comment on assurait les communications avec trois milliards et demi d'utilisateurs ?

On a deux cents et quelques groupes régionaux, structures At-Large, et il est difficile de communiquer avec eux et de savoir quel est leur avis, de savoir si on les représente correctement ou pas.

On a des questions sur comment on pourrait s'améliorer, et je ne sais pas si vous avez des idées concernant ce que fait la ccNSO pour nous informer un peu, pour enrichir notre débat.

KATRINA SATAKI:

Oui, la ccNSO est très active, sans doute. Pour nous, la redevabilité, la responsabilité, est une question très sérieuse. Nous la prenons au sérieux et nous considérons la redevabilité de différents points de vue : d'une part, au niveau du Conseil, on essaie de garantir que le Conseil de la ccNSO rend compte à ses membres et que les membres, à la fois, soient contents avec la transparence et le niveau de responsabilité qu'on assure.

Avant la réunion d'Helsinki, on a fait un sondage. Et il nous semblait que le plus simple était de demander aux membres quelles étaient leurs attentes par rapport au Conseil. On a donc fait ce sondage et on leur a demandé s'ils sentaient qu'ils étaient bien informés des activités du Conseil. Heureusement, il n'y avait pas tant de membres qui n'étaient pas du tout satisfaits de notre travail, mais auraient voulu avoir plus de réponses des gens qui étaient très contents ou très satisfaits de notre travail comme réponse à cette enquête.

Donc, ce sondage était notre premier travail. On a également tenu des discussions sur la liste de diffusion. Et même si tous les documents discutés au sein du Conseil sont toujours publiés sur

le site web, les gens ne vérifient pas forcément le site web périodiquement.

Donc, on s'est rendu compte qu'il nous fallait avoir une communication plus proactive avec la communauté et on s'est rendu compte qu'il faudrait qu'on informe, par exemple, les membres de l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration pour que les personnes puissent consulter tous les documents.

On s'est engagé à publier ce matériel une semaine avant la réunion pour que les personnes sachent dès le départ de quoi va discuter le Conseil et qu'ils puissent fournir leurs contributions, non seulement au moment d'avoir publié les résolutions, mais aussi avant la réunion.

On s'est rendu compte également que les personnes souhaiteraient être plus impliquées à l'élaboration des procédures internes. En ce moment, nous avons un groupe de travail qui s'occupe des documents internes, des directives, des chartes.

Au cours des journées de réunions du Conseil de la ccNSO, notamment lundi, le comité de directive va présenter l'état d'avancement de ses travaux et nous allons également discuter des différents niveaux d'implication de la communauté, c'est-à-dire qu'on va présenter la manière dont nos membres peuvent

suivre les travaux d'élaboration de directives et comment ils peuvent contribuer à ce processus. Voilà ce qui concerne le travail du Conseil.

D'autre part, on a un groupe de travail qui se penche sur la responsabilité et qui doit rendre compte du travail qu'il fait. On a donc la responsabilité et la redevabilité de ce groupe-là. Comment il informe ses parties prenantes ? Comment il assure la réception des contributions de la communauté ? Et ce que nous attendons des personnes qui participent au travail d'élaboration de politiques ou à tout autre travail définitif pour pouvoir recevoir des rapports substantiels et envoyer des rapports aux personnes qui ont désigné les représentants au sein des groupes de travail. Comment informer ces personnes qui les ont désignés ?

Donc, on travaille vraiment sur l'autoroute de la redevabilité et on essaie d'assurer qu'il y a suffisamment d'espace pour tout le monde, qu'il y ait suffisamment de voies pour tous les conducteurs de cette autoroute, pour que tout le monde se sente informé, que tout le monde se sente nécessaire pour qu'on assure que tout le monde reçoit correctement nos informations et qu'au moins, ils les considèrent.

Merci. Si vous avez des questions, je suis là pour y répondre. Autrement, nous allons passer au point suivant dans l'ordre du

jour, qui porte sur l'état de situation actuel des noms de territoire et de pays du CCWG. Je demanderais à ce moment-là à Annebeth, l'une des co-présidentes de ce groupe de travail – elle est contente, non, oui – une mise à jour, qu'elle nous présente les efforts en cours.

ANNEBETH LANGE:

Merci. Vous avez déjà entendu parler de cette initiative. Ce groupe de travail comprend également des membres de l'ALAC. Bonjour, Cheryl. Vous savez que nous avons discuté des noms des territoires et des pays qui surgissent de la liste de l'ISO au premier niveau exclusivement. C'est une distinction importante à faire.

Il s'agit d'une continuation des groupes d'étude qui ont publié leur rapport final en juillet 2013. Il s'agit donc d'une initiative en cours depuis un bon moment.

Nous avons le plus grand nombre de participants de la ccNSO et de la GNSO. Bien sûr, ce n'est peut-être pas suffisant, mais tous les groupes de parties prenantes sont représentés, d'une manière ou d'une autre.

Nous avons tenu des réunions présentiellees depuis un nombre d'années et nous avons également des téléconférences

intersessions, entre les différentes réunions. Vous savez comment cela fonctionne. On a des appels mensuels.

Il s'agit d'un groupe de travail et non pas d'un PDP. Cela veut dire que les résultats de nos travaux pourraient peut-être devenir un PDP. C'était à quoi on s'attendait en tout cas. En ce moment, nous sommes arrivés à une sorte de consensus sur les chaînes à deux caractères, non seulement pour ceux qui appartiennent à la liste ISO 3166, mais également pour les combinaisons de deux caractères de l'alphabet.

Donc, ça dépend des Nations Unies. Ce n'est pas à nous de décider ce qui est un pays et ce qui ne l'est pas. Donc, vu que nous avons adopté cette liste, s'il y avait de nouveaux pays, ces nouveaux pays auront des codes à deux lettres en tant que ccTLD. En ce moment, on parle de caractères ASCII, mais maintenant qu'on commence à travailler avec les IDN, la question se complique un peu.

On a également commencé à discuter des chaînes à trois caractères, ce qui était un peu plus compliqué. Parce que, bien sûr, les codes à trois caractères ont historiquement été le régime de ccg et de g, mais la situation a changé et les noms génériques ne sont plus ce qu'ils étaient. Il y a des marques et des noms géographiques qui appartiennent maintenant à l'espace des gTLD qui, au moins, suivant ma définition juridique, ne sont pas

des noms génériques. Cela a bien sûr soulevé un nombre de questions d'intérêt des autres groupes de parties prenantes.

Les noms des pays et des territoires devraient être discutés en forme raccourcie et en forme complète ou longue. On ne l'a pas fait pour l'instant. On s'est arrêté aux codes à trois caractères et on a vu comment il était difficile d'arriver à un consensus là-dessus.

D'après notre mission, on devrait essayer de trouver un cadre faisable qui soit acceptable pour tous. Ce qui est virtuellement impossible. Le rapport intérimaire préliminaire que nous avons envoyé contient toutes ces informations et sera discuté davantage en profondeur demain à 15 h 00 au sein du groupe. Il semblerait que le résultat à présent est qu'on a conclu qu'il était impossible d'avoir un cadre commun.

La question à répondre maintenant porte sur notre mission. La mission que nous a donnée le Conseil de la ccNSO porte sur les recommandations et ces recommandations qui nous ont été assignées par le Conseil de la ccNSO disaient que s'il était impossible de trouver une solution, le Conseil de la ccNSO devrait adresser une lettre au Conseil d'administration pour demander de garder les définitions qui sont incluses dans le guide de candidature aujourd'hui jusqu'à ce qu'on trouve une nouvelle solution qui puisse remplacer ces définitions.

Je pense que, pour les gTLD, ce sera plus facile de trouver un moyen de faire avancer le processus ; pour d'autres, non. Si on adopte cette solution, pour moi et je suis sûr que pour les autres qui appartiennent à ce groupe de travail, il est clair qu'il s'agit d'un domaine très polémique qui générera beaucoup de problèmes : des problèmes juridiques, des problèmes politiques probablement, tant parmi les cc et parmi les membres du GAC. On voit un nombre d'avis différents.

En tout cas, les réactions générales du côté des gTLD est de tout ouvrir. Alors, qu'au sein du GAC et parmi les ccTLD, l'opinion est différente. Il y en a qui veulent ouvrir cela avec certaines restrictions. Il y en a qui veulent créer des cc à partir de ces gTLD, ce qui n'est pas très probable. D'autres sont de l'avis qu'il faudrait complètement cesser ce programme, gardant les protections qui sont incluses dans le guide de candidature actuel.

Voilà où on en est à présent. Si vous êtes intéressé par nos travaux, venez, s'il vous plait, nous voir demain lors de notre réunion. Il nous faut savoir quel est l'avis de tout le monde pour trouver une solution qui nous permette d'aller de l'avant.

Cette partie de notre travail est, dans une certaine mesure, conclue, mais on ne veut pas baisser les bras. On veut essayer de trouver une solution. On veut essayer de discuter de la question

ensemble. Il s'agit d'un domaine intercommunautaire, un domaine multipartite auquel on est tous intéressé. Donc, il me semble qu'on devrait discuter de cela dès maintenant et non pas attendre à ce que ça devienne un PDP sur lequel une décision a été prise.

Voilà tout ce que j'ai à dire. Peter, est-ce que vous avez des remarques à ajouter ?

PETER VERGOTE:

Non. Je voulais simplement confirmer ce que vous dites par rapport au PDP en cours au sein de la GNSO. On n'est mal placé ici. Il est presque impossible de savoir où aboutir à ce travail.

D'une part, la GNSO pourrait ne pas emprunter ce chemin, parce qu'il pourrait très bien risquer qu'il y ait une nouvelle version du guide de candidature qui soit complètement inacceptable pour les autres SO, pour les autres AC. Et il pourrait donc essayer d'influencer le Conseil d'administration et la GNSO pour rejeter cette nouvelle version du guide de candidature.

Pourtant, il y a beaucoup de risques associés à ce nouveau chemin qu'on pourrait vouloir emprunter. Donc, je vous prie de continuer de travailler avec nous, que ce soit au sein de ce groupe de travail ou à travers d'autres mécanismes. On ne devrait surtout pas le transformer en un PDP de la GNSO.

KATRINA SATAKI: Merci Annebeth et Peter. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Wafa, oui.

WAFDA DAHMANI: Je n'ai peut-être pas tout compris. Moi, je gère le registre .tn et il me semble avoir compris que vous dites que vous n'avez pas considéré les ccTLD donc de trois caractères. Mais il me semble avoir répondu à une enquête sur ces chaînes à trois caractères. Ce n'est pas le cas ?

ANNEBETH LANGE: Les résultats de cette enquête seront inclus dans les rapports qu'on enverra.

Mais ce que j'ai dit au sujet des cc est que les codes à deux caractères et à trois caractères pour les caractères ASCII ont été considérés. Mais pour l'ouvrir à la liste ISO 3166, ce sera bien sûr une question de gTLD. On pourrait très bien considérer les niveaux nationaux suivant d'autres conditions, non pas le système traditionnel des ccTLD hérités.

WAFDA DAHMANI: Donc, par exemple, de .tn, par exemple, on aura .tun et .tunisiaL : les deux versions, la raccourcie et la version complète

qui pourrait devenir des noms de domaine génériques de premier niveau ?

ANNEBETH LANGE: Oui. S'ils étaient ouverts, ils seraient des gTLD à mon avis.

WAFDA DAHMANI: Est-ce qu'ils seraient réservés aux pays ?

ANNEBETH LANGE: On ne le sait pas.

WAFDA DAHMANI: Qui paiera pour cet enregistrement ?

ANNEBETH LANGE: Je n'ai pas de réponse à vous donner là-dessus, mais je sais qu'au sein du GAC, les gouvernements, certains gouvernements en tout cas, voulaient avoir les mêmes conditions que pour les villes et les capitales aujourd'hui pour ces nouvelles chaînes qui sont des cc raccourcis et complets. Mais je sais que les autorités publiques pertinentes et les gouvernements à travers les représentants gouvernementaux devront s'exprimer.

Ces représentants gouvernementaux sentent que c'est la meilleure solution, parce que ça protège en une certaine sorte

l'intérêt des pays, nous de notre côté en tant que cc, et je suis sûr que les gouvernements de leur part ne veulent pas quelqu'un d'autre qui gère .norvège ou .tunisia ou quelque chose d'autre qui utilise le nom du pays.

Puisqu'il s'agit d'un type d'identification. Même si les pays n'ont pas de droit juridique à avoir des droits spéciaux sur leurs noms, puisque cela n'a pas été accordé au sein de WIPO ou en matière de droit international. C'est à mon avis une question de souveraineté.

WAFI DAHMANI:

Oui. On est des pays en développement. Comme vous le savez, on a déjà des problèmes avec nos chaînes à deux caractères, des ccTLD à deux caractères. Donc, cela ajoute ce nouveau niveau de complexité avec des caractères, des chaînes à trois caractères, et qu'à chaque fois, il faut qu'on paie pour enregistrer ces gTLD ou ces ccTLD. Ces problèmes devraient être considérés pour les pays, parce que c'est complètement ingérable.

PETER VERGOTE:

Permettez-moi d'ajouter une remarque. Il y a une position sur laquelle on se penche de plus en plus au sein de la ccNSO. Et cette demande de libération de noms de pays, que ce soit en

version raccourcie ou complète, ou en tant que code à trois caractères, pourvu que le gouvernement national du pays et le ccTLD national signent et accordent de ne pas s'opposer à libération, à la cession. Donc, c'est une bonne solution de compromis peut-être.

WAFI DAHMANI: Oui. C'est une solution intéressante.

KATRINA SATAKI: Merci. Je vois que Cheryl demande la parole.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci. Concernant ce que vient de dire Peter, je pense qu'il faut qu'on ait une discussion ouverte et franche sur ce sujet. Comme vous le savez, bien sûr, les gTLD peuvent changer de main et les procédures opérationnelles qui gouvernent ces gTLD pourraient changer également et on s'est beaucoup battu pour ce système de gTLD. Je sais que, dans certains pays, cela sera plus problématique que dans d'autres. Certains pays sont plus puissants pour récupérer ce qu'il considère leur droit et leur responsabilité, mais ce n'est pas le cas dans tous les pays. La situation n'est pas uniforme dans tous les pays en développement et les pays émergents. Donc, il faut qu'on agisse ici dans notre meilleur intérêt.

Wafa, permettez-moi de vous dire que ce que vous venez de dire, même à ce point-là, et si vous pouviez collaborer avec nous, ce serait très intéressant, parce que ce processus est important pour nous tous et il faut qu'on le protège. Mais il faut avoir des fondements valables et des opinions informées, qui soient basées sur les cas disponibles. Ce serait très utile pour nous plutôt que d'avoir à travailler sur le domaine, dans le domaine de l'hypothétique.

WAFDA DAHMANI:

Est-ce que je peux participer à ce groupe de travail demain ? C'est une question que je pose à Alan. Alan, est-ce que je peux participer à ce groupe de travail demain ?

ALAN GREENBERG:

Je crois que les réunions que nous avons demain ne sont pas formellement des réunions de l'ALAC et ce sont des séances, les réunions générales. Donc, pas de problème.

Juste une réflexion pragmatique. Les codes à trois lettres étaient faits pour protéger les gTLD. C'était cela à l'origine. On peut ce que l'on veut. Cela met le GAC et la ccNSO dans une position difficile pour négocier tout cela. En tout cas, les personnes qui sont responsables sont dans une situation difficile.

J'ai du mal à imaginer un PDP de la GNSO qui recommande que cela soit ouvert et que ce ne soit pas questionné ou contesté par d'autres. Donc, c'est une réflexion pragmatique.

KATRINA SATAKI:

Je voudrais faire un commentaire là-dessus. C'est vrai, mais c'est une note qui existe dans le guide du candidat et c'est seulement pour la première série. Cela peut être discuté.

Mais je suis d'accord avec vous pour dire que puisque nous avons beaucoup de noms géographiques – comme par exemple, .paris, .berlin – nous devons avoir des conditions associées à ces noms. Et dans les pays, dans la hiérarchie des pays, et les codes pays appartiennent à cette hiérarchie. Donc, je suis d'accord avec vous. Nous ne devons pas laisser tout cela hors contrat, hors contrôle complètement.

ALAN GREENBERG:

Oui. Lorsque je n'étais pas à l'ICANN, je pensais que les codes à trois lettres étaient utilisés seulement pour les plaques d'immatriculation des voitures.

KATRINA SATAKI :

Bien, est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou des questions là-dessus ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au prochain

point de notre ordre du jour. Nous avons un autre ordre du jour sur l'écran. Bien. Si je ne me trompe pas, nous devons parler de la mise en œuvre des nouveaux statuts et de l'expérience que vous avez au sein de l'ALAC et de l'expérience que nous avons au sein de la ccNSO. Qui voudrait ouvrir la discussion ? Alan.

ALAN GREENBERG:

Nous avons fait des modifications dans nos règles de procédure qui affectent les statuts pour nous permettre d'agir avec la communauté habilitée. Il s'agit de modifications courtes.

Il y a deux sections : il s'agit, pour la première, d'une définition ; et l'autre, il s'agit des limites qu'on peut prendre en cas d'action de la communauté. Il s'agit des deux tiers de tous les membres siégeant.

Donc, la plupart d'entre eux nous pense que c'est les deux tiers de ceux qui votent, c'est-à-dire le quorum. En réalité, il s'agit des deux tiers des membres de l'ALAC.

Nous avons dû nommer une personne pour représenter la communauté et nous avons décidé que si le Président ne pouvait pas jouer ce rôle, et puisqu'il y a eu des préoccupations au niveau du CCWG responsabilité, parce que, « Que se passe-t-il si notre représentant ne fait pas ce que nous faisons ? » C'était ça, la préoccupation.

Nous avons déjà une série de règles pour révoquer notre Président, donc maintenant on sait comment se débarrasser de notre Président, si le Président ne fait pas ce qu'on veut.

Voilà, puis c'est tout. Il y a une série d'autres points. On peut vous fournir ce texte si ça vous intéresse, mais nous avons voulu mettre en place un processus simple. Nous ne voulions pas rentrer dans le détail pour chacune de ces actions et dire quelles étaient les étapes à suivre. Ce n'est pas... Je ne pense pas que nous allons exercer ces pouvoirs. Si nous devons le faire, je ne sais pas. Je pense qu'il est difficile de prévoir les circonstances exactes dans lesquelles nous prendrons ce type de mesure. Donc, analyser chaque type de règles pour exercer ce type de pouvoirs ne nous a pas paru très pragmatique et donc, nous avons décidé de laisser les choses telles quelles.

Peut-être que nous le regretterons un jour, mais en tout cas, c'est ce que nous avons décidé. Nous avons voulu qu'il y ait un processus simple à mettre en œuvre et voilà.

KATRINA SATAKI:

Merci beaucoup, Alan. Nous n'avons pas été aussi pragmatiques que vous, je dirais, au sein de la ccNSO.

ALAN GREENBERG: Nous sommes paresseux et vous êtes des personnes qui aiment travailler.

KATRINA SATAKI: Oui, c'est peut-être cela. En tout cas, nous avons fait tout cela avant que la transition commence. Nous avons un comité de révision des directives qui était responsable de faire une révision des directives et des procédures qui existaient et de les mettre à jour pour s'assurer qu'elles correspondaient aux pratiques actuelles.

Et lorsque nous devons mettre en place des documents, par exemple pour la nomination de nos membres au comité permanent de clients ou pour la zone racine, le comité d'évaluation de la zone racine, par exemple.

Nous avons aussi chargé ce groupe de travailler sur ces documents, sur les documents concernant ces termes. Ce groupe a été très productif et ce groupe n'est pas du tout paresseux. Donc, nous avons une série, une longue liste de documents. Je peux demander à Steven, qui est un membre actif de ce groupe de travail, d'en parler un petit peu, de parler du travail qui a été fait.

STEPHEN DEERHAKE: Bien, je vais vous parler de cela. Comme Katrina l'a dit, ce groupe a fait beaucoup de travail. Nous avons annulé des procédures, entre autres.

En ce qui concerne la communauté habilitée, nous avons une personne que nous avons nommée de la ccNSO. C'est moi, d'ailleurs. Et nous avons eu une première discussion aujourd'hui à propos de la possibilité de faire ce qu'Alan a décrit comme une procédure des directives sur la façon dont le cc pourrait exercer des actions au niveau de cette communauté habilitée et cela donne lieu à une série de questions que j'aimerais poser à Alan.

La première : Combien de temps avez-vous commencé avant la transition à penser à ce que vous alliez mettre à la place de... ou alors décider cela pendant ces derniers mois ?

Deuxième question, à propos de ce que vous mettriez à la place, j'aimerais regarder cela d'ailleurs. Quel type de calendrier, de décisions, de délai de décision vous avez mis en place ? Et vous avez plusieurs possibilités au niveau de la prise de décision.

Parce que c'est quelque chose dont nous avons parlé au niveau dans nos discussions aujourd'hui. Parce que maintenant, on a quatre groupes qui vont commencer à analyser ce qui a été... Ce qui nous a été proposé, ce que nous devons analyser. Parce que, finalement, on doit dire ça, c'est notre décision. On doit prendre cette décision dans un temps relativement raisonnable.

ALAN GREENBERG: Nos règles ont été adoptées à temps, avant la transition, en accord avec notre processus. Nous voulions faire cela 21 jours. On a commencé il y a deux mois et demi. On en a parlé bien avant. Nous avons décidé qu'à moins qu'il y ait des objections de la part de l'ALAC, nous allons prendre des décisions faciles à mettre en œuvre.

Nous avons rédigé une série de règles de procédure nouvelles il y a trois ans. Donc, beaucoup des choses qui auraient dû être faites de manière ad hoc sont déjà établies. Donc, nous avons des processus pour nommer les gens à tous les comités, à toutes les fonctions. Donc, nous utilisons nos processus standard pour ce type de choses et tout cela est inclus dans nos règles de procédure.

Nous avons maintenant un comité de sélection des membres qui fait une sélection des membres qui se présentent, qui se portent candidats, mais cela figurait déjà dans nos règles de procédure à l'origine. Donc, nous sommes, je dirais, bien préparés.

En ce qui concerne le calendrier et les délais, et qui figure dans les nouveaux statuts pour mettre en œuvre des actions, je dirais que ces délais sont très courts selon les standards de l'ICANN.

Nous avons de la chance, parce que la GNSO, par exemple, ne peut mettre en œuvre des actions que lors de certaines réunions. Nous avons des réunions mensuelles dans notre cas,

et des fois, nous devons prendre des décisions quelques semaines avant le moment de... avant le délai.

L'ALAC a des procédures très établies. Nous pouvons voter pendant les réunions de l'ALAC, mais la plupart du temps, nous votons en ligne. Nous prenons des décisions par consensus tout simplement et nous utilisons le vote formel régulièrement quand cela est nécessaire. Mais, nous pouvons voter à l'extérieur, à tout moment disons.

Il n'y a rien dans nos processus qui nous empêchent de le faire. Alors, les discussions qu'on peut avoir, les bonnes discussions qu'on peut avoir à court terme, on peut se poser la question, mais...

KATRINA SATAKI:

Merci. Je voulais dire que si on parle d'une approche pragmatique, je dirais que notre décision d'avoir des procédures claires, des directives claires, était pragmatique, parce que c'est plus facile de suivre des directives qui sont claires. Et quand on vous demande: « Comment vous avez pris telle ou telle décision ? »

C'est plus facile d'avoir des directives simples et claires. Donc, les procédures claires nous ont paru importantes pour une question de redevabilité, lorsque la communauté nous

demande des comptes ou lorsque la communauté veut suivre le processus. Stephen, vous avez la parole.

STEPHEN DEERHAKE: Oui. Et je dirais qu'au sein de la ccNSO, nous avons l'intention de mettre en place une manière facile, une approche des procédures faciles à gérer. Et nous, comme l'ALAC, nous sommes dans une position qui nous permet de discuter en ligne et de voter aussi en ligne. Donc, nous ne sommes pas obligés. Nous n'avons pas le problème que la GNSO peut avoir au niveau des procédures. Je suis d'accord avec vous.

ALAN GREENBERG: Une question, d'après ce que je sais de la ccNSO, le Conseil peut prendre des décisions, mais il peut être... Ces décisions peuvent être contestées par les membres et les délais pour ces contestations... C'est intéressant parce que si on veut... On a le temps de contester une décision, vu les délais qui existent.

KATRINA SATAKI: Oui. Selon nos règles, et ces règles peuvent être modifiées seulement par les deux tiers des membres. Donc, oui, il y a une période de sept jours pendant laquelle nos membres peuvent contester une décision prise par le Conseil.

C'est une autre raison pour laquelle c'est bien d'avoir des procédures établies clairement à l'avance, parce que comme cela, le risque d'avoir une décision contestée par la communauté est moindre, est inférieur. Seun, vous avez demandé la parole ?

SEUN OJEDEJI:

Merci. Je voudrais poser deux questions. La première par rapport à la révision des processus. Vous avez un calendrier ? Vous avez un calendrier de temps d'accomplissement pour cela ? Et Steve vient de dire qu'il a été nommé à l'EC. Est-ce qu'il y a quelque chose concernant le développement des directives actuelles ? Est-ce que vous avez un plan de secours au cas où la communauté, un plan de soutien au cas où la communauté devrait exercer ses droits ?

KATRINA SATAKI:

Merci pour cette question. La première chose, non. Tout est temporaire, mais en fait, je dirais que nous avons mis en place des directives. Ces directives ont été adoptées par le Conseil ; donc une période de sept jours, c'est tout. Et ensuite, le Conseil va sélectionner ses représentants à l'administration de l'EC. Donc, ce n'est pas une nomination temporaire à ce propos.

Ensuite, en ce qui concerne des plans de backup, nous n'avons pas ce type de plan, je dirais. Si le besoin se présente, nous devons voir cela et tenir compte des besoins particuliers existants ici.

Stephen, vous voulez ajouter quelque chose ?

STEPHEN DEERHAKE: Oui. En ce qui concerne la question des actions à prendre de manière urgente, je pense demain nous allons devoir prendre une décision, mais je pense qu'avant la fin de la conférence, moi-même et d'autres membres de la ccNSO, auront fait des progrès et seront parvenus à proposer une solution pour parvenir à un accord et pour que le Conseil passe par la période de révision et approuve cela aussi de façon à ce que les choses soient réglées de ce point de vue avant un mois ou dans un mois.

SEUN OJEDEJI: Est-ce que je peux reprendre là-dessus ? En termes... En ce qui nous concerne. En ce qui concerne l'ALAC, si j'ai bien compris ce que la ccNSO a fait, vous avez nommé une personne. Ce n'est pas une fonction, c'est ça ?

KATRINA SATAKI: Oui. Par défaut, c'est le Président. Mais le Conseil peut décider différemment et dans ce cas-là, c'est quelqu'un d'autre.

ALAN GREENBERG: Bien, la préparation pour la réunion de Copenhague, maintenant.

KATRINA SATAKI: Alors, que pensez-vous des thèmes de haut intérêt ou d'intérêt supérieur ?

ALAN GREENBERG: Nous avons passé beaucoup de temps à travailler sur le programme de cette réunion et plus de temps que jamais auparavant. Et ça fait deux ans que je suis Président et je vois que les choses se compliquent pour chaque réunion.

C'est intéressant parce qu'à un moment donné, on avait sept ou huit thèmes d'intérêt supérieur et si on regarde maintenant, il y en a moins. Certes, nous... De ces thèmes étaient des thèmes qui intéressaient tout le monde il y a quelque temps, mais qui n'intéressent plus autant de gens maintenant. Donc, je ne sais pas trop comment ces décisions sont prises.

Nous avons une réunion qui est la plus longue réunion de l'ICANN. Quand on regarde les jours où l'on doit faire certaines

choses et les jours où on ne peut pas faire certaines choses, les thèmes d'intérêt supérieur, nous avons eu du mal à organiser le programme de notre réunion et on se rend compte ensuite qu'il y a d'autres gens qui ont prévu des choses importantes aussi.

Nous avons considéré soigneusement certains thèmes d'intérêt supérieur, mais qui ne sont pas des thèmes d'intérêt supérieur pour nous. Mais il y a peut-être une ou deux personnes qui considéreront que les thèmes que nous avons choisis ne sont pas intéressants.

Je pense que cette question des thèmes d'intérêt supérieur complique notre programme, l'élaboration du programme.

Je ne sais pas quoi vous dire, mais je dirais que c'est important d'avoir des discussions à propos des thèmes importants. Je considère que ce qui a été fait à Helsinki, quand on a dit qu'un thème d'intérêt supérieur, c'était bien. Mais, dans les salles, il y avait seulement 10 % du public qui était présent. Donc, c'est quelque chose qui est un petit peu ridicule peut-être.

Je crois qu'il faut revoir cela et je pense que les SO et les AC devraient donner leurs opinions ici. Personnellement, je pense que cela dépend trop du personnel de l'ICANN et pas assez de notre décision. En tout cas, c'est mon opinion.

KATRINA SATAKI: Merci beaucoup. Avant de donner la parole à Tijani, Alejandra est la présidente de notre groupe de travail de programme de réunion et c'est elle qui s'est occupée de ces thèmes justement d'intérêt supérieur. C'est elle qui a fait des programmes, qui organise les programmes, ou qui analyse les programmes.

ALEJANDRA REYNOSO: Oui. J'ai un peu le même problème que vous, je dirais, pour comprendre ce processus. Parce que j'ai... On m'a donné le programme. On travaille sur le programme. D'accord, c'est une règle qu'on peut suivre. Mais, lorsqu'il s'agit de thèmes d'intérêt supérieur, on ne sait pas vraiment qui peut voter pour ces thèmes. Est-ce qu'il s'agit d'une personne par organisation ou par AC ? Ou seulement les gens qui participent à cela ? Combien de vote compté par organisation ?

Et aussi, ce qui est un problème dans cette réunion en particulier, c'est que pas toutes les SO et AC étaient au courant de la programmation et du bloc de programmation. Ensuite, ils ont essayé de tout modifier, parce qu'on ne les avait pas considérés.

Je ne comprends pas très bien pourquoi cela arrive. S'ils ne sont pas informés au bon moment, parce que c'est un petit peu ce

qui m'ai arrivé, j'étais à l'extérieur de la boucle d'information et donc je n'étais pas au courant. Donc, des problèmes de communication qui pourraient arriver.

Donc, comme je vois dans la réunion de Copenhague, il y a aussi un horaire qui est prévu pour les intérêts, pour les thèmes d'intérêt supérieur. Cela me parait une bonne chose, mais je pense qu'il faudrait avoir une procédure spécifique pour aborder cette question des thèmes d'intérêt supérieur et ne pas s'occuper de cela à la dernière minute.

KATRINA SATAKI: Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA: Merci. Je suis d'accord avec vous à propos de ces thèmes d'intérêt supérieur, peut-être qu'il faut les appeler différemment. Ce sont des thèmes d'intérêt commun pour la communauté. Peut-être que ceux qui sont sélectionnés maintenant ne le seront pas, mais l'expérience d'Helsinki a été très enrichissante pour moi. J'ai trouvé que c'était tout à fait positif.

Toute la communauté est intéressée par certain thèmes. On a des intérêts communs et il faut en discuter ensemble, pas en silo, tous ensemble. Donc, je ne vais pas rejeter cette idée. Je

pense que c'est une bonne idée. Je ne parlerais pas de thèmes d'intérêt supérieur. Je parlerais de thèmes d'intérêt commun. Maintenant, qui va choisir ces thèmes? C'est un peu le problème. Je pense que c'est quelque chose que le comité devrait choisir puisque c'est un thème d'intérêt, la communauté devrait dire quels sont les thèmes qui sont des thèmes d'intérêt commun. Voilà, merci.

ALAN GREENBERG:

Cheryl, Alan, ensuite Sandra et ensuite Seun.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci Alan. Je ne sais pas trop quelle position prendre ici. Je pense que le concept concernant des thèmes d'intérêt de la communauté est une bonne chose. Nous savons que certains d'entre nous ont déjà essayé en 2009 d'avoir une après-midi, le lundi en général, consacrée à des discussions sur des thèmes qui intéressaient tout le monde.

Peu importe comment nous, comment nous appelons cela, mais je pense que c'est quelque chose qui existe et qui est important. Voyons peut-être qu'on pourrait voir comment cela sera géré, en tout cas au niveau de cette programmation.

Mais je pense qu'il est très important que si l'on doit avoir des blocs dans notre programme, je n'ai pas de problème avec cela,

mais il faut que ce soit un processus sur lequel nous arrivons à un accord.

Et je pense qu'il est très important que cet accord concernant le thème ou les thèmes, cet accord provienne des SO et des AC et que ça ne veuille pas dire seulement que c'est le leadership ou le personnel de l'ICANN qui s'en occupe.

Donc, je crois qu'il nous faut être sûr que c'est la communauté qui a la possibilité de parvenir à un accord sur ces thèmes. Et personnellement, pour moi, ce n'est pas important si nous avons plusieurs choses qui entrent en concurrence, les unes entre les autres, mais ce programme doit permettre que tout processus intéressant les gens permette au public qui est intéressé par cela de participer à ces réunions. Nous avons besoin d'avoir un système de programmation plus intelligent.

ALAN GREENBERG:

Merci. Quelques commentaires. Je pense que, pour la ccNSO, la situation est plus intéressante, parce que ce que nous appelons ces thèmes d'intérêt supérieur portant, par exemple, sur les problèmes de TLD.

La question, il y a une série de problèmes pour voir comment ces thèmes allaient être sélectionnés. Les questions étaient posées

par le personnel. Le personnel disait quelle est la session où le sujet qui répond aux critères d'intérêt général pour vous, selon vous, et pour qu'il y ait des débats bien organisés.

Dans mon cas, je suis allé consulter ma communauté et j'ai reçu des réponses. Dans d'autres cas, je ne sais pas ce que les gens ont dit, mais en tout cas, certaines des enquêtes que le personnel a fait auprès des leaders des SO et des AC, c'était un vote par SO ; d'autres fois, c'était un vote par SO et AC ; et plus un vote pour chaque unité constitutive de parties prenantes de la GNSO. Ce n'était pas fait de manière cohérente, donc voilà.

Ensuite, nous avons Sandra.

SANDRA HOFERICHTER: Merci Alan. Je voudrais dire un petit peu ce que le groupe de stratégie des réunions a élaboré concernant cette session de la communauté et les thèmes d'intérêt élevé ou supérieur.

Parce que finalement l'objectif est le même, mais je pense qu'il serait plus intéressant de nommer cela d'une autre façon, parce que si nous pensons qu'il est important que la communauté débattenne, qu'il y ait un débat au sein de la communauté pour qu'on puisse se parler, pour qu'il n'y ait pas de conflit et qu'on puisse apprendre les uns des autres.

Je me rappelle que les représentants, un représentant de la ccNSO, dont je ne me souviens pas le nom, dans le groupe de travail de la stratégie des réunions, a dit que la ccNSO a un type de programmation tout à fait différent en termes d’arrivée-départ, ce qu’ils font pendant la réunion, etc. Peut-être que c’est un défi d’arriver à trouver suffisamment de thèmes qui intéressent tout le monde et des thèmes pour lesquels tout le monde disent : « Oui, je veux en parler. »

Mais cependant, je pense que même si nous ne sommes pas vraiment tous intéressés par ces thèmes. Je pense qu’il serait intéressant que chaque communauté, chaque groupe de parties prenantes participe à ces sessions, juste pour apprendre, savoir ce que les autres considèrent important. Donc, même si pour la ccNSO ou pour l’ALAC, nous disons : « cela ne nous intéresse pas vraiment. Ce n’est pas une question qui nous concerne. » Peu importe, je pense que ce serait une bonne chose qu’on écoute les autres, qu’on écoute les discussions qui ont lieu autour de nous pour qu’on comprenne s’il s’agit d’un problème qui nous concerne. Donc, je pense que c’est une session importante.

Comment choisir ces thèmes ? Je pense qu’on a besoin d’établir un processus pour recueillir des thèmes. On peut faire une enquête, un vote. Il y a plusieurs manières de le faire. Les présidents des SO et des AC se réunissent régulièrement. Ils

peuvent décider de la procédure à établir pour résoudre cette question de choix de thèmes.

KATRINA SATAKI: Merci. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJESEJI: Merci. Je voulais faire un commentaire par rapport à ce que vient de dire Sandra concernant les sujets d'intérêt commun entre les SO et les AC. Chacune des SO et des AC devraient d'abord indiquer ce qui les intéresse et par la suite, on devrait faire un répertoire qui comprenne les intérêts de toutes les SO et les AC. On devrait peut-être... Quelles sont les questions qui sont mieux placées parmi les intérêts ?

Je sais qu'Alan envoie normalement des courriels nous demandant quels sont les sujets d'intérêt pour nous, mais au moment où on reçoit les sujets, on dirait que c'est le personnel qui détermine quels sont les sujets d'intérêt pour les différentes parties prenantes et les différentes SO et AC. Je pense que ça devrait être la SO ou l'AC qui détermine ce qui est plus important.

D'autre part, lorsqu'on a des sujets d'intérêt à discuter, je n'ai pas vérifié le programme pour l'instant. Je ne sais pas s'il y a des conflits. Donc, lorsqu'on reçoit cela, ce serait bien de savoir déjà

si ces sessions ne se tenaient pas en simultané avec d'autres séances pour pouvoir nous concentrer sur ces sujets d'intérêt particulier.

KATRINA SATAKI:

Merci. C'est très bien de pouvoir assister aux séances sans qu'il n'y ait de conflit ou de simultanéité avec d'autres séances, mais ce n'est que si vous êtes intéressé par cette séance particulière que cela est utile. Autrement, il va falloir que vous trouviez des alternatives ou que vous fassiez votre choix entre les deux.

Mais il est facile de trouver des sujets d'intérêt commun au moment d'échanger des informations, de discuter des mêmes sujets et de voir les différentes perspectives.

Mais on parle ici du processus. Le processus était très compliqué, pour ne pas dire plus que ça. Il était désorganisé. C'est toujours bien de consulter la communauté, mais par exemple, si on reçoit des demandes pour présenter vos sujets d'intérêt avant-hier, ce n'est pas facile d'y répondre. Ce n'est pas facile d'obtenir l'avis de la communauté si on ne leur donne pas le temps de réagir.

Donc, les présidents des SO et des AC doivent travailler sur les processus, comprendre qui participe, qui prend les décisions et quelle est l'importance des échéanciers, parce qu'une semaine

avant la réunion, ce n'est pas suffisant. Sébastien. Non, très bien. Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. Merci Sandra de nous avoir rappelé quel était l'objectif. Je dirais tout simplement que j'étais triste de ne pas avoir eu un groupe de travail de mise en œuvre qui s'occupe de tout cela. Je suis triste aussi de vous entendre dire ce que vous dites de cette réunion.

Au moment de travailler sur la stratégie des réunions, on s'attendait à ce que ces réunions soient plus gérables, qu'elles se déroulent plus simplement, qu'il y ait davantage d'échange au niveau des sujets d'intérêt intercommunautaire, parce que l'idée était de pouvoir sortir chacun de nos cloisons et pouvoir travailler ensemble et dédier du temps au travail avec d'autres participants de l'ICANN et pas seulement avec nos collègues. Je sens de toute façon que cette mise en œuvre n'a pas été faite correctement. Donc, merci de partager votre avis avec nous.

ANNNEBETH LANGE : Je pense qu'il y a différents aspects ici, entre ces aspects, le processus, et on peut évaluer ce qui a été bien et ce qui a été mal fait et ce qui peut être amélioré.

Cela fait un nombre d'années que nous travaillons pour pouvoir réunir les différentes SO et AC, pour les faire sortir de leur propre salle, en particulier une SO qu'on connaît tous et cet objectif est une prime en lui-même.

On ne veut pas travailler de manière isolée. Il faut qu'on travaille ensemble. Et, aujourd'hui même, j'ai assisté à la séance conjointe du GAC et de la GNSO et ils discutaient des procédures et de comment améliorer leur travail conjoint pour pouvoir avoir davantage de contributions du GAC intégrées au PDP de la GNSO. C'est vrai que c'est difficile, mais il faut au moins savoir ce qui se passe dans les autres entités et essayer de faire sortir les autres. Il est important de ne pas leur permettre d'agir de manière isolée.

Donc, les noms géographiques à Helsinki, par exemple, ont été discutés au cours d'une séance qui était une vraie réussite et on a pu avancer avec certains domaines. On a pu informer des personnes qui n'avaient jamais entendu parler de cela et qui se sont senties plus intéressées par cette question à partir de cette séance.

Donc, ce sont des activités qu'on peut adopter, mais on ne devrait peut-être pas avoir trop de ce type d'initiatives en même temps. Or, pour ce qui est des questions d'intérêt de la communauté, le travail qu'on passe sur les questions d'intérêt

de la communauté. Est-ce que tout ce qu'on fait n'est pas d'intérêt ? Il faut qu'on travaille sur différents sujets en même temps et il faut savoir ce qu'en pensent les autres communautés avant qu'il ne soit trop tard. Donc, moi je suis pour ce qu'on dit, mais je pense qu'il faudrait améliorer le processus. Merci.

KATRINA SATAKI:

Merci Annebeth. Tijani.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci. Je pense que l'idée n'est pas mauvaise. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais il y a deux questions : d'une part, celle du processus avec laquelle je suis complètement d'accord ; et puis, pour revenir à ce qu'ont dit Sandra et Sébastien, à partir de la stratégie des réunions, on a vu la création de nouvelles règles sans un plan de mise en œuvre.

Lorsqu'on a conclu nos travaux au sein du MSWG, j'ai proposé à ce que le personnel prépare au moins une enquête qui permette aux personnes de nous expliquer ce qu'elles pensaient. Comment elles voulaient voir cela être mis en œuvre ? Et le personnel a dit non. Donc, le mieux est d'avoir un groupe de travail chargé de la mise en œuvre, mais si ce n'est pas le cas, il faudrait au moins qu'on ait un sondage pour savoir ce qu'en

pensent les personnes et cela n'a pas été fait. Donc, c'est ça, l'origine du problème. Merci.

KATRINA SATAKI:

Merci. Je vais maintenant me donner la parole à moi-même. Merci. En fait, il y a un risque qui m'inquiète. Si votre SO ou AC trouve un sujet qui est d'intérêt pour la communauté, c'est vous qui êtes responsable d'organiser les travaux autour de cette question d'intérêt. Je pense que c'est la seule manière, malheureusement, à travers laquelle on peut garantir que rien ne se passe.

Si votre sujet est choisi, il faut que vous trouviez une manière de travailler dessus. Si ce n'est qu'une ou deux questions, un ou deux sujets, ça va, ça marche ; mais si vous avez plusieurs problématiques d'intérêt, vous allez échouer forcément. Alan ?

ALAN GREENBERG:

Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci Alan. Merci d'avoir fait ce commentaire, Katrina, parce que c'est un commentaire que j'ai fait moi-même et que nous avons également discuté. Nous avons eu une discussion intéressante entre quelques personnes lors de notre réunion d'aujourd'hui

concernant le plan 5.0.2, concernant la transparence, la responsabilité et la mise en application de ce plan.

Lors de cette discussion, on considérait la valeur de générer cet intérêt général, de discuter de la transparence et de la responsabilité en tant qu'intérêt, comme sujet d'intérêt. Et le personnel disait que c'était à la communauté de s'occuper de discuter cela et personne ne voulait assumer le contrôle de cela. Donc, c'est le bon moment pour le dire de manière formelle. Si on parle d'un intérêt de toute la communauté, peut-être qu'on devrait partager cette charge de travail avec les autres secteurs de la communauté. Cela semble raisonnable, mais on a déjà discuté de cela plus tôt aujourd'hui et je pense qu'il faudrait absolument qu'on reprenne ces discussions.

ALAN GREENBERG:

On n'a plus d'autres intervenants. Ah non, pardon, pardon. Il nous reste plein de temps. C'est la première fois qu'on n'est pas en retard. La première fois, cette semaine, qu'il nous reste du temps. Bien, quelques remarques à faire ici. Bien qu'il y ait eu plein de problèmes, j'espère qu'on ne répétera pas tous ces problèmes.

Le concept des sujets d'intérêt et de leur aspect d'être parsemé n'a été soulevé qu'il y a deux ou trois semaines et c'est complètement ridicule.

La situation était encore aggravée, parce que très tard dans le processus, il y a trois semaines je répète, la GNSO s'est rendue compte qu'elle avait complètement ignoré le programme qu'on leur avait envoyé et qu'ils avaient programmé leur jour des unités constitutives dans ce qui aurait été un mardi, dans les semaines habituelles. Même s'il était clair que nos réunions devaient être réparties en deux fois le matin pour avoir davantage de temps pour interagir avec les autres secteurs de la communauté. Et eux, ils ont choisi de reprogrammer toute la semaine suivant leur propre décision et ça leur a pris une semaine complète de décider qu'ils n'allaient pas faire cela, alors que le reste de nous étions en train d'attendre, on regardait, on suivait de près, mais on ne savait pas quoi faire. Donc, ils ont fixé ces heures. Ils ont bloqué ces créneaux horaires sans savoir quels étaient les créneaux qu'ils avaient bloqués. Donc, on ne savait pas quand on pouvait programmer des initiatives et quand ils étaient occupés.

Donc, du côté du personnel, ce serait beaucoup plus propre, beaucoup plus clair de programmer ces programmes que nous envoyons, de les évaluer pour ne pas répéter ce qui a été fait l'année précédente, mais pour suivre ce qui est décidé chaque année. Ce serait beaucoup plus simple si on suivait ce qui se passe au sein des autres unités constitutives.

Je pense qu'il serait difficile de trouver sept ou huit sujets qui soient vraiment d'intérêt pour tout le monde. Peut-être qu'on devrait vous obliger à assister aux réunions de la GNSO, qui aborde des questions qui n'ont rien à voir avec vous, pour que vous compreniez ce qui nous arrive, le reste de nous, mais je ne sais pas si c'est une utilisation de votre temps à bon escient, si c'est une bonne application. Mais je pense qu'il faut qu'on trouve une solution de compromis, qu'on évalue la manière dont on prend les décisions. On ne peut pas décider à la dernière minute.

On me disait que la programmation pour Copenhague est déjà en cours. Il manque du temps certes, mais l'aspect négatif est qu'ils pourraient nous dire qu'il faut qu'on bloque toutes nos séances avec trois mois d'avance et on n'est pas prêt à le faire trois mois avant la réunion. Le monde change trop. On ne sait pas ce que ça va donner.

Ça va être un défi. Je ne sais pas si on peut le résoudre.
Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. Premièrement, j'espère que quelqu'un prend note de tout ce que vous dites. Autrement, on devra dire au personnel des réunions qu'ils écoutent l'enregistrement qui porte sur cette décision. Je pense que tout ce que vous dites est tout à fait

important et doit être considéré pour ne pas être perdu, parce que si on parle de cette question, si on en discute ici, c'est très bien. Mais ça ne donne rien, ce n'est pas utile.

Deuxièmement. Annebeth, je suis d'accord avec vous et mes commentaires après Helsinki étaient que les sujets d'intérêt intercommunautaire étaient abordés dans la salle du GAC. Et donc, ils étaient là. C'est ça qui est bien. Qui étaient déjà dans la salle ? Parce que vous savez que les représentants ne vont pas voir le reste du monde dans d'autres salles. On ne sait pas pourquoi, mais si on tient des réunions dans leur salle, ils assistent et ils participent aux discussions. C'était une réunion informelle, mais vaut mieux qu'on leur donne les grandes salles et qu'on aille les voir entre guillemets pour les sujets d'intérêt. C'est de la folie, mais c'est la seule manière de les impliquer.

Puis, si vous sentez qu'il y a trop de sujets d'intérêt, il faudrait qu'on discute également s'il n'y a pas d'autres moyens de travailler ensemble. Ce n'est pas tout simplement des questions d'intérêt, des sujets d'intérêt ou quoi que vous les appelez, l'idée de cette définition des sujets d'intérêt a été de pouvoir discuter entre nous des sujets qui nous intéressaient sans les présenter ou sans les soumettre à l'attention du Conseil d'administration.

Mais peut-être qu'on pourrait essayer de profiter de notre temps ensemble pour faire autre chose. Ce n'est pas que j'ai d'idées spécifiques, mais il nous faut peut-être créer un petit groupe qui se penche sur cela. En tout cas, il est important d'avoir des occasions de collaborer et de travailler ensemble, et pas seulement ici.

ALAN GREENBERG:

Tijani.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci. Les Français disent : « Si vous voulez attiser le chien, il faut l'accuser d'une maladie de chien qui les rend fou et dangereux, donc de rage. »

Si on commence à travailler tôt, on va pouvoir changer la situation. Mais si on commence à travailler tard, on n'aura pas le temps. Et peut-être qu'on ne veut pas changer la situation et c'est tout.

Au sein du MSWG, j'étais parmi ceux qui ont beaucoup travaillé pour ce faire et je confie à cela. Je pense que c'est bien que la communauté travaille ensemble et je suis sûr qu'il y a des questions qui sont d'intérêt pour toute la communauté ou au moins pour la plupart des membres de la communauté. Il y aura toujours des personnes qui ne sont pas intéressées, mais ce

n'est pas important. Ce n'est pas significatif puisque la plupart de la communauté est intéressée à ces sujets.

Il me semble qu'il faut qu'on soit plus productif, plus positif et je suis sûr qu'on pourra trouver un terrain commun qui nous permette de tenir ces séances. On ne va pas les appeler des séances d'intérêt ou on peut leur donner d'autres noms, des séances auxquelles on apporte des sujets d'intérêt pour la communauté, auxquelles on a l'occasion de discuter ensemble. Parce qu'on a besoin de ce type de discussions conjointes. Merci.

ALAN GREENBERG:

Cette semaine sera intéressante, parce qu'on parle ici de comment on a sélectionné les sujets d'intérêt, comment on a délimité, défini ce processus de définition des sujets d'intérêt. Mais on n'a pas eu de sujets d'intérêt pour l'instant.

Donc, on se dit que ces sujets d'intérêt devraient être non pas des sujets sur lesquels quelqu'un vienne faire une présentation, mais plutôt des discussions. Et si on réussit à trouver des sujets d'intérêt au sujet desquels tout le monde veut participer, on aura deux cent personnes dans la même salle et la liste d'intervenants sera très, très longue, et en définitif, il y aura très peu de personnes qui auront vraiment l'occasion de s'exprimer.

En définitif, il va falloir qu'on trouve une solution intermédiaire qui nous permette de travailler ensemble et non pas de manière isolée tout en assurant que les personnes enrichissent les discussions, qu'elles utilisent correctement leur temps. On voyage très loin. On se déplace de très loin pour venir ici et il faut qu'on s'assure qu'on a bien profité du temps qu'on a ensemble.

Il n'y a plus personne dans la liste d'intervenants ?

On a maintenant l'occasion de finir avant l'heure. Il nous reste sept minutes. On n'a jamais pu faire cela auparavant. Je ne sais pas qu'est-ce qu'on fait quand on a plus de temps. Je dis sept minutes, je ne sais pas quoi faire. Je ne sais pas. Je ne vois pas d'intervenant. Ah, pardon. Annebeth Lange va vous adresser la parole pendant sept minutes.

ANNEBETH LANGE:

Non, pas du tout. Je me souviens qu'on a tenu une réunion dans une grande salle, dans ce même format. La table suivait ce même format, n'est-ce pas, et il y a eu des présentateurs des différentes unités constitutives. Il y a eu un modérateur très intelligent, très marrant et des personnes avec des cartons rouges, des cartons verts, des cartons jaunes.

Et on a pu savoir quel était l'avis de la salle dans un sondage informel sans qu'il n'y ait de présentateur, mais ça nous a permis de savoir quelle était la sensation de la salle et c'était amusant. Vous vous souvenez, Cheryl ?

ALAN GREENBERG: Oui. Moi aussi, j'ai pensé que c'était une bonne séance. La réaction générale pourtant était qu'il ne fallait plus qu'on refasse cela. Je ne sais pas pourquoi. Cheryl s'en souvient peut-être. Elle était plus impliquée dans ce groupe.

CHERYL LANGDON-ORR: Non. Je donne la parole à Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET: C'est exactement l'une des décisions que nous avons tenue au sein du groupe de travail de la stratégie des réunions. On s'est dit qu'il fallait qu'on organise ce type de séance, mais on a discuté de cette possibilité d'avoir des tables en forme de U, d'avoir des personnes autour d'une même table. On s'est dit qu'il ne fallait pas baisser les bras même si c'était difficile de pouvoir travailler comme on essaie de le faire. Tous les mêmes types d'organisation de salle, tous les mêmes types de réunions se répètent d'une ville à l'autre. Et on divise les participants en sous-groupe, puis on se réunit à nouveau pour discuter des

questions. Je sens vraiment que ce type de format est le seul choix autre que le format du type salle de classe.

Ce n'est pas facile pour le personnel d'organiser cela, mais il faudrait qu'on trouve un autre moyen, une autre solution alternative et qu'on soit plus flexible. Voilà.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci. Je pense que cette idée qui était agréable pour beaucoup parmi nous, et qui a été conçue par les présidents du MSWG, était une bonne idée, mais au mauvais moment, il y avait un nombre d'inquiétudes, des craintes et des considérations à ce moment-là. Disons que les personnes n'avaient pas eu suffisamment de temps pour digérer cette idée.

Mais l'ICANN a complètement changé. On est une nouvelle communauté, communauté habilitée. On a complété la transition. On a accompli tellement de choses. On a pu travailler autour de groupes de travail intercommunautaire au-delà du ccTLD, des IDN et du seul projet qu'on avait de collaboration.

Donc, les bonnes idées pourraient être ressuscitées. Pour ce qui est de la logistique, on a des équipes et du matériel vidéo. Donc, je pense que peu importe la forme de la salle, on parle toujours de grandes salles. On peut organiser ce type de séance pour les sujets d'intérêt pour la communauté. Donc, indépendamment

de la forme de la salle, on trouvera un moyen de communiquer effectivement avec la communauté si on les encourage à s'exprimer, et je pense qu'on devrait l'essayer de tout cœur.

ALAN GREENBERG:

Oui. Je me rappelle un peu. Cheryl, confirme si je me trompe ou si j'ai rêvé de cela, mais je pense que les réactions négatives à cette séance correspondaient au fait qu'indépendamment des sujets abordés, il y en a eu qui sentaient que si on avait eu plus de cartons rouges que de cartons verts, cela constitue un vote. Ils sentaient que ce n'était pas la bonne manière de faire voter la communauté et de prendre des décisions formelles. Et donc, on s'est dit qu'on n'allait plus jamais répéter cet exemple. C'est mon souvenir.

CHERYL LANGON-ORR:

Non, ce n'est pas aussi clair que cela. Il y avait un nombre de personnes qui s'inquiétaient de cela, de ce que vous dites, et à travers la transition d'IANA et la Piste de travail numéro 1 du CCWG Responsabilité, on a vu que, dans les différentes communautés, il y avait des sensibilités par rapport au vote.

Mais la ccNSO se sent bien avec ces cartons de couleur, car ils s'en servent d'indicateur et comme outil dans leur espace de travail. Dans certaines communautés, ce n'est pas une nouvelle

initiative, alors que dans d'autres, ça l'est. On peut le faire de manière numérique. On peut le faire par d'autres moyens, mais il y a une communauté qui a maintenant pu accomplir ce qu'elle se proposait et a pu discuter de ce qu'on veut dire par les différents termes. Et on peut maintenant profiter de cela, que l'on saisisse ces résultats.

ALAN GREENBERG:

Il ne nous reste plus que trois minutes. Bien fait. Bien joué. Quelqu'un d'autre? Non? Donc, je donne la parole à Katrina pour ces remarques finales.

KATRINA SATAKI:

Merci beaucoup. Je dis franchement que, pour moi, cette réunion a été très intéressante. Je vous remercie tous de nous avoir invités et de nous avoir consacré suffisamment de temps pour aborder tous les points de l'ordre du jour correctement.

Donc, merci bien. J'espère vous revoir dans le reste de la réunion. On vous invite toujours, comme vous le savez, à participer aux réunions de la ccNSO et bien sûr, n'oubliez pas de venir aux séances des sujets d'intérêt organisées par la ccNSO. On en a deux : l'une porte sur la sensibilisation.

Et je remercie Cheryl et Sandra qui nous ont aidés à organiser cette séance et on a également une séance sur la transparence

du conseil juridique. Je sais que ce sont deux sujets très intéressants. Merci et à plus.

ALAN GREENBERG:

Ce n'est plus une question d'intérêt, ce n'est plus un sujet d'intérêt. Il s'agit des questions-réponses avec le Conseil juridique de l'ICANN. Ça a changé. Merci au personnel d'At-Large d'avoir organisé cette réunion. Merci beaucoup à la ccNSO de nous avoir rejoints. Merci à l'équipe technique et merci beaucoup aux interprètes. Nous vous avons fait souffrir et on vous rend une minute. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]